

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 56 (1994)

Heft: 2

Rubrik: SVLT ASETA ; Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Centre de cours de Grange-Verney, Moudon

Programme de cours 1994

Inscription aux cours

Par téléphone au secrétariat du centre de cours (021) 905 44 21

M3	3 jours	fr. 180.-
I1	2 jours	fr. 190.-
I2	4 jours	fr. 350.-
Repas de midi (boissons et café compris): fr. 15.-		

Finance

1 jour	fr. 45.-
2 jours	fr. 80.-
M2	3 jours

Horaire
Matin: 09.00–12.00 h, après-midi:
13.00–16.00 h.

Programme:

Date	Spécification	No	Jours
1994			
22.02.	Réfection d'appartement: pose de revêtement sur sol, plafond, paroi	MES5	1
23./24./25.02.	Soudure autogène	M3	3
01.03.	Pose de rustique d'intérieur	MES7	1
02.03.	Informatique: utilisation pratique de Works pour Windows	I2	
03.03.	Signalisation et partie électrique tracteur et remorque	E1	1
04.03.	Pose de faïences, carrelage et terre cuite	MES6	1
07./08.03.	Travaux de maçonnerie	MES9	2
09.03.	Pour les dames qui veulent se débrouiller seules: percer, visser, scier, poser des tampons, etc.; travail avec des petites machines électriques		1
16.03.	Pour les dames qui veulent se débrouiller seules: entretien des robinets, chasse d'eau, électricité à la maison, tondeuse à gazon		1

Actualités

Culture de colza d'été 1994

Les très mauvaises conditions atmosphériques de l'automne passé ont eu pour conséquence une mauvaise levée des semis de colza, une détérioration due aux mollusques, ou le renoncement à cette culture. Vu cette situation, l'Office fédéral de l'agriculture autorise exceptionnellement la culture de colza d'été pour remplacer le colza d'hiver en 1994.

Le colza d'été ne devrait pas être semé dans des cultures de colza d'hiver sur pied. Il faut labourer le champ de colza dégradé avant de le ressemencer avec du colza d'été. Les semis de colza d'été peuvent également subir des attaques de mollusques et d'altises; l'observation des cultures ne doit donc pas être délaissée.

Lutte contre les adventices:
2 – 2,5 l de Butisan S. Si un traitement a déjà été fait en automne, ne traiter qu'avec 1,5 l.

Fumure:

Par rapport au colza d'hiver, le colza d'été ne nécessite qu'environ $\frac{2}{3}$ de substances nutritives pures, c'est à dire

100 kg/ha d'azote (N),

dont 70% au semis

65 kg/ha de phosphore (P2O5)

100 kg/ha de potasse (K2O)

(Directives de fumure selon les Stations fédérales de recherches).

Le colza d'été fleurit 4 semaines plus tard que le colza d'hiver. La récolte s'ef-

Attestation de cours

Sur demande des participants, une attestation est délivrée par l'administration du centre de cours de Grange-Verney.

Paiement

Le décompte des frais de cours et de repas est à verser au secrétariat de l'Ecole cantonale d'agriculture de Grange-Verney, à la fin du cours.

L'Administrateur du centre de cours de l'ASETA à Grange-Verney.

fecute aussi 3 semaines plus tard. Par rapport au colza d'hiver, les rendements sont environ 20 à 25% moins élevées. Le prix payé au producteur est identique,

La variété que nous recommandons: Tanto

Tanto est une variété française de colza d'été 00. Elle convient parfaitement à la culture en Suisse et ses rendements sont bons. En outre, Tanto se caractérise par une bonne résistance à la verse et aux maladies ainsi, que par une faible teneur en glucosinolates. Le semis s'effectue à partir du 20 mars, et la température du sol devrait s'élever à 8 °C. Quantité à semer: 4 – 6 kg/ha.

E. Schweizer, semences SA